

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ✓ *Le lieu accueil **KIMA** est ouvert à tous.*
- ✓ *Le local du lieu accueil est municipal.*
- ✓ *Le lieu accueil est ouvert tous les mardis après-midi de 14h30 à 17h et un lundi sur 2 de 9h30 à 11h30 (1er et 3ème du mois).*
- ✓ *Les accueillants sont des professionnels de la petite enfance.*
- ✓ *Le parent accompagnant doit être présent; il est responsable de son enfant et doit avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile.*
- ✓ *Les enfants accueillis ont moins de 3 ans; 15 enfants en moyenne seront admis par séance.*
- ✓ *Il est interdit de fumer.*
- ✓ *Il est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées.*
- ✓ *L'enfant ne sera pas admis s'il présente une maladie contagieuse.*
- ✓ *Les vaccinations doivent être à jour.*
- ✓ *Les adultes doivent quitter leurs chaussures pour entrer dans le lieu accueil et mettre des chaussettes propres.*
- ✓ *Un goûter collectif est proposé l'après-midi avec une participation des familles ainsi que pour les tâches matérielles.*
- ✓ *Les photos sont autorisées : il sera correct de demander une autorisation préalable aux parents dont l'enfant sera concerné.*

**RESPECT ET TOLÉRANCE LES UNS ENVERS LES AUTRES
ACCUEIL MUTUEL**

